



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume,
M. LAMBERT Loïc,
M. LEPRINCE Augustin,
M^{me} REBILLARD Sophie,
M^{me} RONCIN Magali,
M^{me} SAUNIER Fabienne, (19h45)
M^{me} TERRIEN Jacqueline,

Absentes excusées : M^{me} FAVIER Marie, M^{me} SAULEAU Sophie, M^{me} TOUCHET Laurence

Absentes :

Présents : 10 **Votants** : 10

Elue secrétaire : M^{me} RONCIN Magali

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025

- Il est adopté sans observation, à l'unanimité.
-

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2025-17 : Budget annexe 2025 : Lotissement Le Clos du Verger
2025-18 : Décision modificative n°1 au budget général
2025-19 : Annulation de la délibération 2025-15, sur l'installation classée pour la protection de
l'environnement du GAEC de la Cujonnière
2025-20 : Vente du tracteur Kubota avec le matériel
Décision du maire
Informations et questions diverses

La séance débute à 19h30

2025-17 Budget annexe 2025 : Lotissement Le Clos du Verger

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la création du lotissement Le Clos du Verger, il se doit de créer un budget annexe.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-08 du 20 mars 2025 créant un budget annexe lotissement Le Clos du Verger à compter du 1^{er} avril 2025

Après avoir entendu la présentation du projet de budget primitif 2026 du budget annexe lotissement Le Clos du Verger,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont les suivants :

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

BUDGET	SECTION	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €
LOTISSEMENT LE CLOS DU VERGER	INVESTISSEMENT	99 999,00 €	99 999,00 €
		199 999,00 €	199 999,00 €
	TOTAL	199 999,00 €	199 999,00 €

APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe lotissement Le Clos du Verger selon le tableau consolidé qui suit :

2025-18 Décision modificative n°1 au budget général

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	70	708421 - Non dotés de la personnalité moral		Facturation des frais MO Maillard payés en 2024 en fonct		1 656,00 €
		74	74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière		Suite notification I253 reçue		46,00 €
		731	73111 - Impôts directs locaux		Suite notification I253 reçue		-2 124,00 €
REEL					SOMME REEL :		422,00 €
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement			47 500,00 €	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	47 500,00 €	
					TOTAL	47 500,00 €	-422,00 €

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	024	024 - Produits des cessions d'immobilisatio		Cession des terrains du BG vers le Lotissement		52 500,00 €
		27	276348 - Autres communes		Versement avance au budget Loti	100 000,00 €	
REEL					SOMME REEL :	100 000,00 €	52 500,00 €
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnem				47 500,00 €
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :		47 500,00 €
					TOTAL	100 000,00 €	100 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative n°1 au budget principal de l'année 2025

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-19 Annulation de la délibération 2025-15, sur l'installation classée pour la protection de l'environnement du GAEC de la Cujonnière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture demande l'annulation de la délibération 2025-15. M. le Maire est bien sorti de la salle lors du vote de cette délibération, mais ceci n'a pas été mentionné dans celle-ci et c'est pour cette raison qu'il y a lieu de l'annuler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération 2025-15 sur l'installation classée pour la protection de l'environnement du GAEC de La Cujonnière.

Votant : 10 Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0

2025-20 Vente du tracteur KUBOTA avec son matériel attelé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne souhaite acheter le tracteur Kubota de la commune avec le matériel qui s'y rattache. Ce matériel n'étant plus utilisé depuis que la commune a mutualisé ses services techniques avec la communauté de communes, il est donc proposé de vendre le tracteur Kubota avec son matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de vendre le tracteur Kubota avec le matériel pour un montant de 10 000.00€.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Décision du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de la délibération de délégation afférente à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 04/06/2020.

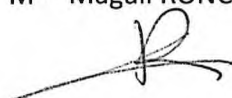
N° DE LA DECISION	OBJET
2025-03	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (A1053) située au 3 Impasse des Vergers.

Questions et informations diverses

- Positionnement des tables de pique-nique sur la terrasse de la salle des fêtes Le Clos de l'Arpent.
- Pétition contre la prolifération des chats rue de la Jouvinière.

Le secrétaire de séance,

M^{me} Magali RONCIN



Le Maire

M. Bertrand CHESNAY

